

**LABEL**  
**« ECOLE DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE »**

*adopté par le Comité Directeur du 20 mai 2010*

**Qu'est-ce que le label « Ecole Départementale d'Arbitrage » ?**

Le label récompense un groupement sportif qui crée un **terrain favorable pour l'accompagnement vers l'arbitrage officiel** en son sein.

**Le label ne récompense pas la qualité des arbitres du groupement sportif.**

Le **réfèrent arbitrage du groupement sportif** est chargé d'**animer** un groupe de personnes pour atteindre l'objectif ci-dessus en répondant aux différents points du cahier des charges.

Le label est composé de 3 niveaux.

- Un groupement sportif est lauréat du label s'il respecte les exigences de l'un des 3 niveaux.
- Un groupement sportif peut postuler directement au Sifflet d'Argent ou au Sifflet d'Or sans postuler au sifflet de Bronze.
- Un groupement sportif peut postuler directement au Sifflet d'Or sans postuler au sifflet d'Argent.

L'inscription à l'un des niveaux du label se fait par dossier. Le dossier sera étudié par la C.D.A.M.C. qui proposera au Bureau Départemental l'attribution ou non du label.

***Sifflet de Bronze***

**Engagements du groupement sportif :**

1 - Tous les entraînements dès le plus jeune âge doivent comporter des moments de prises de décisions : mettre le joueur en situation d'OBSERVER et de RETRANSCRIRE. Priorité aux catégories poussins et benjamins.

2 - Les arbitrages du WE doivent intégrer les plus jeunes dans les conditions suivantes :

- 2 jeunes + 1 coach arbitre,
- ou
- 1 jeune + 1 confirmé.

3 - Les conditions matérielles minimales doivent être respectées :

- sur les entraînements :
  - o 3 sifflets disponibles,
  - o 2 chronomètres manuels.
- sur les rencontres :
  - o une tenue spécifique pour les arbitres.

4 - La participation aux actions d'initiation à l'arbitrage est obligatoire.

**Engagements du Comité départemental :**

1 - Une flamme est remise au groupement sportif quand il répond au label.

2 - Des documents sont fournis à chaque début de saison au groupement sportif comme base de travail :

- un code de jeu simplifié et à jour à destination des minimes, cadets, seniors,
- un livret simple sur les règles fondamentales du basketball.

3 - Une visite tous les 3 ans a lieu pour évaluer et accompagner le club dans sa démarche.

4 - Des détectations sont faites lors des journées d'initiation à l'arbitrage.

***Sifflet d'Argent***

**Engagements du groupement sportif :**

1 - Tous les engagements du sifflet de Bronze.

2 - Une communication sur le thème de l'arbitrage doit être mise en place dans la ou les salles de sport avec au minimum :

- les photos des officiels du club (stagiaires inclus),
- un tableau à jour des déplacements des officiels du club,
- l'affichage des supports fournis par le Comité (affiche « Arbitrer c'est jouer », « En savoir + »...),
- l'affichage de toute autre information mettant en avant l'arbitrage.

3 - Une formation de tenue de table doit être proposée et organisée à destination de tous les parents et licenciés.

4 - La participation de jeunes arbitres au tournoi Minibasket du 8 mai est souhaitée.

**Engagements du Comité départemental :**

1 - Tous les engagements du sifflet de Bronze.

2 - Une flamme est remise au groupement sportif quand il répond au label.

***Sifflet d'Or***

**Engagements du groupement sportif :**

1 - Tous les engagements du sifflet d'Argent.

2 - Au moins une action en faveur du Fair Play doit être développée au sein du club.

3 - Au moins un formateur d'arbitres validé par la F.F.B.B. comptant pour le groupement sportif.


4 - Respect de la Charte de l'Arbitrage.

**Engagements du Comité départemental :**

1 - Tous les engagements du sifflet d'Argent.

2 - Une flamme est remise au groupement sportif quand il répond au label.

Roselyne BIENVENU  
Présidente



Jean-Paul MARTIN  
Secrétaire Général

